



2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ



SYNDICAT
DES VIGNERONS
DES CÔTES DU RHÔNE



Syndicat général des vignerons des Côtes du Rhône
6, rue des 3 Faucons • CS60093 • 84918 Avignon cedex 9
www.syndicat-cotesdurhone.com

L'organisme viticole de référence des Côtes du Rhône



Le Syndicat général est l'Organisme de défense et de gestion des vins d'AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages. Son aire d'intervention s'étend sur six départements et trois Régions.

Document réalisé par les Services du Syndicat général avec l'appui de la Fédération des AOC du Sud-Est (Fraoc)

Photos : © C. Puig, © T. O'Brien, © B. Favre, © G. Deplanques, © C. Grillhé, © J. Ubassy, © DR

Le Syndicat général des vignerons des Côtes du Rhône est un organisme professionnel de droit privé à but non lucratif, régi par la loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884. Il a été créé le 4 avril 1929 par le Baron Le Roy dans le but de défendre les intérêts régionaux et locaux de la viticulture des Côtes du Rhône. L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) Côtes du Rhône a été promulguée le 19 novembre 1937 par l'Inao (aujourd'hui Institut national de l'origine et de la qualité). Le 15 juin 2007, le Syndicat général a été reconnu par l'Inao Organisme de défense et de gestion (ODG) des Appellations Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages et le 23 juillet 2014, ODG pour les Indications géographiques (IG) Eau-de-vie de vin et Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône. Outre les déclarants des AOC Côtes du Rhône/Côtes du Rhône Villages et des deux IG d'Eau-de-vie, il compte aussi

parmi ses adhérents la totalité des ODG de Crus des Côtes du Rhône.

Les missions de défense et de gestion

En tant qu'ODG, le Syndicat général mène, conformément à l'article L. 642.22 du Code rural, les missions suivantes :

- Contribuer à la mission d'intérêt général de préservation et de mise en valeur des terroirs, des traditions locales et des savoir-faire, ainsi que des produits qui en sont issus ;
- Élaborer les projets de Cahiers des charges de production et contribuer à leur application par les opérateurs ;
- Choisir un organisme de contrôle et participer à la mise en œuvre des plans de contrôle et d'inspection ;
- Tenir à jour la liste des opérateurs et la transmettre périodiquement à l'organisme de contrôle et à l'Inao ;
- Participer aux actions de défense et de protection du nom, du produit et du terroir,

à la valorisation du produit ainsi qu'à la connaissance statistique du secteur ;

- Mettre en œuvre les décisions du Comité national de l'Inao le concernant ;
- Être consulté par l'Inao et les ministres concernés sur toute question de sa compétence. Par ailleurs, conformément à l'article L. 642.22 alinéa 3 du Code rural, il exerce également d'autres missions telles que :
 - Mener toute action de défense des intérêts de ses membres,
 - Mettre en place tout service, formation ou activité de nature à faciliter l'activité professionnelle des vignerons.

Trois organes de décision

- **L'assemblée générale** se réunit deux fois par an et compte 297 délégués.
- **Le conseil d'administration** se réunit une fois par trimestre et compte 105 titulaires et 72 suppléants.

LES AOC DES CÔTES DU RHÔNE

▪ **Les délégués à l'assemblée générale** et les administrateurs sont élus tous les trois ans par l'ensemble des déclarants de récolte Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages. Des représentants des Crus siègent également dans ces instances.

Le Bureau se réunit une fois par mois et compte 18 membres + 1 représentant de la Commission des Jeunes vignerons. Les responsables des Services du Syndicat participent à ces réunions.

Par ailleurs, le Syndicat général compte une Section « Eau-de-vie » et onze Commissions de travail : Caves coopératives, Caves particulières, Côtes du Rhône Villages, Crus, Jeunes vignerons, Technique, Cahier des charges et Plan de contrôle, Économie, Défense et valorisation des terroirs, Environnement, Juridique et défense.

Adhérents et ressources financières

Le Syndicat général compte des membres de droit et des membres associés.

Membres de droit

- Personnes physiques ou morales établissant une déclaration de récolte (telle qu'elle est prévue par l'article 407 du Code général des impôts) pour les AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages.
- Personnes physiques ou morales intervenant dans la production, la transformation et/ou l'élaboration des deux IG de spiritueux « Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône » et « Eau-de-vie de vin des Côtes du Rhône ».

Membres associés

Syndicats reconnus ODG des Crus des Côtes du Rhône.

Montant des cotisations pour l'exercice 2021

Cotisation ODG : 0,63 €/hl

Cotisation membre associé : 0,39 €/hl (+0,05 €/hl si gestion des identifications/habilitations, + 0,15 €/hl si contrôle interne).



Le vignoble des Côtes du Rhône (Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages avec et sans nom géographique, Crus) couvre six départements (Vaucluse, Gard, Drôme, Ardèche, Loire et Rhône) sur trois régions administratives (Occitanie, Sud et Auvergne Rhône Alpes). Il s'étend sur 171 communes. Avec 1 944 755 hl produits en 2021 sur 51 029 ha, c'est le deuxième vignoble de vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC) français.

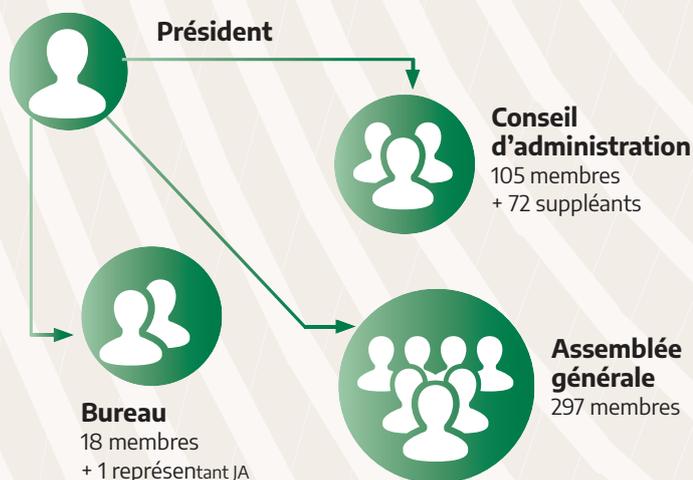
VIGNERONS ET CAVES EN 2021
(CDR, CDR Villages) :

- 3 416 déclarants de récolte (hors bailleurs à métayage)
- 50 caves coopératives
- 827 caves particulières

- Villes principales
- Les 17 Crus des Côtes du Rhône
- Les 2 Vins doux naturels
- Les 22 Côtes du Rhône Villages avec nom géographique 95 communes de production pour les Côtes du Rhône Villages
- Aire d'appellation des vins des Côtes du Rhône produits sur 171 communes dans 6 départements



CÔTES DU RHÔNE



Cotisation syndicale volontaire : 0,03 €/hl
IG « Eau-de-vie des Côtes du Rhône » :

80 euros (part fixe forfaitaire par opérateur) et 10 €/hl d'alcool pur (part variable appelée sur la base de la Drev).

Abonnement au Vigneron : 50 € TTC/an.

Une organisation performante

Le Syndicat général emploie 26 personnes (équivalent plein-temps) réparties sur trois sites : Avignon, Orange et Tain l'Hermitage. Par ailleurs, il a accueilli sur l'année 2021 4 stagiaires issus de l'enseignement supérieur.

Les Services sont dirigés par Laurent Jeanneteau, leur organisation est certifiée

Iso 9001/2015. Voici les principales missions des différents Services.

► Service juridique

Conseil juridique aux vignerons, protection du nom, droit commercial, droit viti-vinicole, protection des terroirs, droit rural et environnement.

► Service technique

Accompagnement technique (contrôle interne) au vignoble : audits d'exploitation, explications sur les Cahiers des charges...

Conseil et appui technique aux vignerons, réalisation d'expérimentations, support à la réflexion technique générale concernant les AOC Côtes du Rhône (matériel végétal, changement climatique...).

Mise en œuvre du Plan environnemental et de la Charte paysagère des Côtes du Rhône.

► Service Aides au vignoble

Gestion des Plans collectifs de restructuration. Accompagnement des vignerons dans le montage des dossiers (restructuration individuelle et collective, demande d'autorisations de plantation...), conseils réglementaires et diffusion d'informations.

► Service Information & Communication

Édition du magazine mensuel *Le Vigneron des Côtes du Rhône et du Sud-Est*; administration du site Internet du Syndicat général; édition de newsletters et de tout document de communication; relations presse et publiques. Animation de deux pages Facebook, d'un compte LinkedIn et d'un compte Twitter.

► Service Crus des Côtes du Rhône

Actions de soutien, d'animation et de coordination des Crus des Côtes du Rhône, secrétariat pour les Crus septentrionaux, gestion de l'Antenne du Syndicat général

à la Maison des vins de Tain l'Hermitage.

► Service administratif et financier

• **Activité comptable et financière :** gestion financière du Syndicat (suivi des appels de cotisations, établissement du budget, bilans, actions financières...).

• **Activité ressources humaines :** gestion du personnel du Syndicat.

• **Activité administrative :** gestion administrative des actions du Syndicat et respect des impératifs statutaires.

• **Activité Gestion des données et informatique :** gestion de l'identification/habilitation et mise à jour de la liste des opérateurs, saisie et contrôle des obligations déclaratives, édition de statistiques.

• **Activité Prestation paie et RH :** réalisation des bulletins de paie et conseil en ressources humaines en prestation de service pour les caves coopératives, caves particulières et syndicats viticoles. ●

IDENTIFICATIONS & HABILITATIONS

En 2020, **4 592 opérateurs** (toutes activités) étaient habilités en AOC Côtes du Rhône et **2 472** en Côtes du Rhône Villages. Au niveau des mouvements, suite à une modification majeure de leur exploitation ou à une nouvelle habilitation, **162** opérateurs ont été habilités en AOC CDR et **110** en AOC CDR Villages. Dans le même temps, **71** opérateurs ont été retirés de l'AOC CDR et **32** de l'AOC CDR Villages suite à des cessations d'exploitation ou transmissions. Par ailleurs, le nombre d'opérateurs habilités pour les Indications géographiques d'eau-de-vie est à ce jour de **45** pour l'IG Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône et de **12** pour l'IG Eau-de-vie de vin des Côtes du Rhône.





Président
Denis Guthmuller



Directeur
Laurent Jeanneteau
04 90 27 24 69



Assistante de direction
Marion Michel
04 90 27 24 23



Protection des terroirs, droit rural et environnement
Sigolène Picot • 04 90 27 45 96



Protection du Nom, droit commercial & viti-vinicole
Léa Tixier • 04 90 27 24 62

ADMINISTRATIF & FINANCIER



Responsable de service
Igor Puybareau
04 90 27 24 45



Qualité & Ressources humaines
Lorine Martin
04 90 27 45 95



Prestation paie et RH
Carole Fabre
04 90 27 24 68



Assistante comptable
Geneviève Ghilini
04 90 27 24 65



Assistante administrative & Chargée d'accueil
Cathy Guippi • 04 90 27 24 24

INFORMATION & COMMUNICATION



Responsable de service
Cécile Poulain
04 90 27 24 35



Gestionnaire administrative & commerciale
Catherine Giraud
04 90 27 24 59



Chargée de communication
Isabelle Gibier
04 90 27 45 97



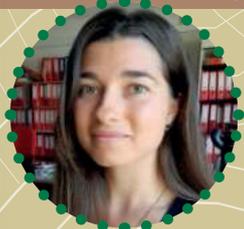
Plans collectifs & Restructuration
Émilie Nozières • 04 90 27 24 31



Assistante administrative
Corinne Tisserand
04 90 27 24 30

AIDES AU VIGNOBLE

GESTION DES DONNÉES



Gestion des données & Informatique
Noémie Cheron • 04 90 27 24 27



Gestion des données
Marie Lopez
04 90 27 24 32



Assistante administrative
Bernadette Bermond Gonnat
04 90 27 24 77



Expérimentation
Viviane Bécart
04 90 11 46 17



Potentiel de production
Romain Lacroix
04 90 11 46 18

INSTITUT RHODANIEN

TECHNIQUE



Responsable de service
Biljana Arsic
04 90 11 46 19



Assistante administrative
Blandine Compagnon
04 90 11 46 13



Auditrice vignoble
Céline Coulange
04 90 11 46 56



Auditrice vignoble
Lysiane Maggi
04 90 11 46 56



Auditrice vignoble
Laurianne Pinault
04 90 11 46 56

TECHNIQUE

CRUS DES CÔTES DU RHÔNE



Auditeur vignoble
Bastien Saraute
04 90 11 46 56



Auditrice vignoble
Aurélie Delbecque
04 90 11 46 56



Chargée d'activité environnement
Lucile Chédorge • 04 90 11 46 18



Responsable de service
Paul Marson
04 75 07 88 84



Chargée de gestion administrative
Margaux Girard-Faure
04 75 07 88 83

Côtes du Rhône, Villages et Crus

Un redressement grâce aux Crus et aux Villages mais des perspectives floues

Le bilan économique 2021 est mitigé. Des sorties de chai redressées et un retour à la baisse en grande distribution.

La réouverture des établissements du secteur CHR a contribué à la reprise, comme la bonne dynamique enregistrée sur les sorties conditionnées de la production.

Les exportations sont partout bien orientées, notamment le grand export avec les USA depuis la suspension de la taxe Airbus, mais également en Chine ou encore au Canada qui a poursuivi sa bonne tendance. Sur les marchés de proximité la tendance est également bonne sur de nombreux marchés (Allemagne, Danemark, Suisse).

Mais la situation est plus inquiétante en Grande distribution sur le marché

national. Après la relative bonne résistance en 2020, l'année 2021 semble avoir marqué un retour à la tendance baissière qu'on constatait sur ces circuits depuis plusieurs années. Le changement d'orientation des Bag In Box et des MDD qui expliquaient cette résistance lors des premiers confinements, et la mauvaise saison pour les rosés ont induit un fort recul des Côtes du Rhône dans les enseignes de la GD française. Seuls les Crus sont en progression, significative, sur ce circuit, alors que les Villages et surtout les Côtes du Rhône reculent fortement. Au global, la famille Côtes du Rhône perd - 6,2 %

en GD (hors enseignes Lidl et Aldi), soit près de 40 000 hl. Et l'orientation et la tendance ne sont pas bonnes pour l'ensemble du rayon des vins tranquilles sur ce circuit qui représente pour Côtes du Rhône environ 1/3 de la commercialisation. Au final, les sorties de chais se sont redressées en 2021. Avec une progression de + 6,8 %, elles ont permis de récupérer la totalité des 116 000 hl perdus en 2020. Ce sont les Crus et les Villages qui compensent par leur forte progression, la moindre reprise de Côtes du Rhône.

Perspectives floues

L'année 2022 commence cependant sur des perspectives floues. L'orientation de la GD française est inquiétante. Le premier trimestre 2022 montre un recul de -10 % de l'ensemble du rayon des

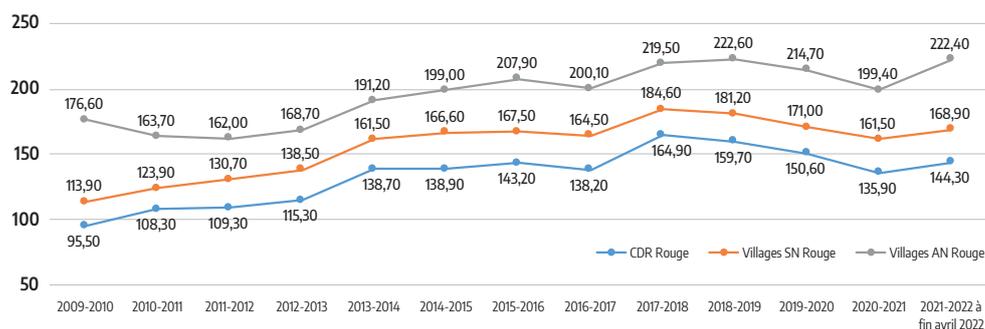
vins tranquilles. Cette baisse concerne autant l'appellation régionale que les Villages et les Crus.

La récolte 2021 plus élevée que le gel noir d'avril 2021 n'avait pu le laisser penser. Le ralentissement des sorties et de la contractualisation induisent pour les Côtes du Rhône un stock à fin mars significativement plus élevé qu'il y a un an (environ + 100 000 hl).

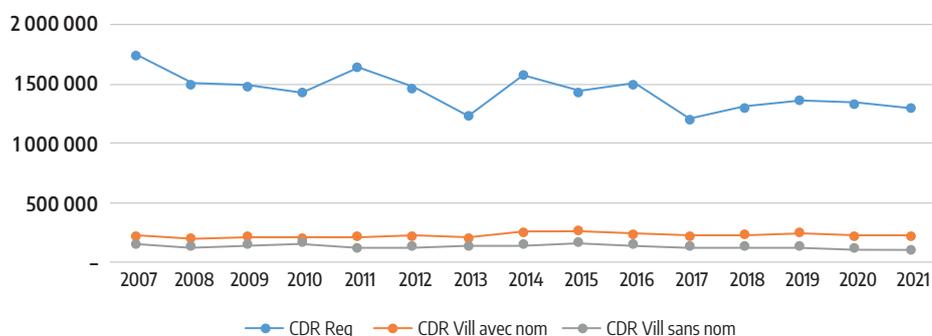
Enfin, aux conséquences de la pandémie sont venues se greffer celles de la guerre en Ukraine : augmentation du prix des matières premières et de l'énergie, difficulté d'approvisionnements en matières sèches, difficultés dans le transport des produits, risque sur les marchés des devises et notamment la parité Euro/Dollar, risque de baisse de la consommation des vins en France et en Europe dans un contexte anxieux. ●



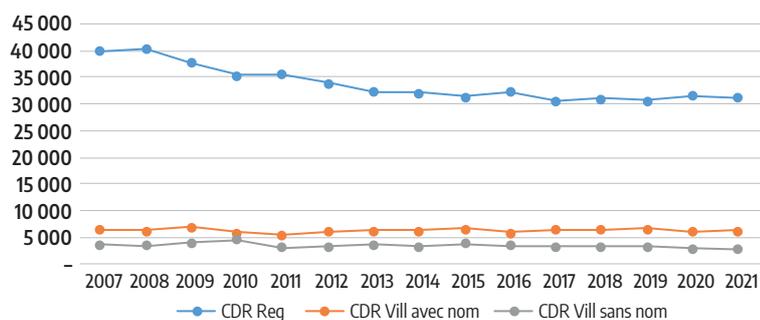
ÉVOLUTION DES PRIX MOYENS DES VINS ROUGES EN VRAC (EN €/HL) (SOURCES: INTER RHÔNE - CONTRATS INTERPROFESSIONNELS)



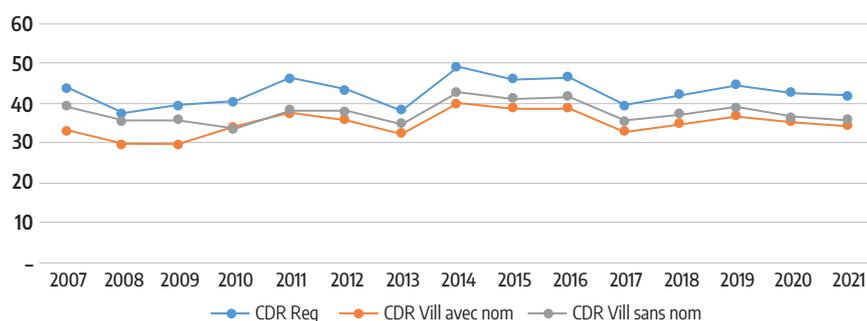
RÉCOLTE (EN HL) (SOURCE: SYNDICAT GÉNÉRAL DES CÔTES DU RHÔNE)



SURFACES (EN HA) (SOURCE: SYNDICAT GÉNÉRAL DES CÔTES DU RHÔNE)



RENDEMENT (EN HL/HA) (SOURCE: SYNDICAT GÉNÉRAL DES CÔTES DU RHÔNE)



DES ACTIONS POUR PERDURER

L'année 2021 a été très marquée par diverses turbulences : la crise sanitaire du Covid-19, le gel historique d'avril, des incendies en été à Beaumes-de-Venise... Dans ce contexte houleux, le Syndicat a maintenu le cap : ses Services se sont informés et ont communiqué sur les aides et les mesures gouvernementales de façon accrue tout au long de l'année. Enfin, le Syndicat s'est engagé dans la réflexion d'une démarche durable de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), visant à équilibrer les piliers économiques, sociétaux et environnementaux. Cette démarche progressera en 2022 et 2023 et sera ensuite proposée collectivement à toutes les caves des Côtes du Rhône souhaitant s'engager dans cette voie.

Délimitation et hiérarchisation

La grande famille des Côtes du Rhône s'agrandit

Procédure simplifiée de classement Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages

Le rapport des experts sur la première tranche de 15 communes (Domazan, Comps, Châteauneuf de Gadagne, Estézargues, Fournès, Mondragon, Piolenc, Pont Saint Esprit, Pujaut, Saint Étienne des Sorts, Saint Marcel de Careiret, Saint Saturnin les Avignon, Sauveterre, Taulignan, Vedène) a été validé par le Comité national de l'Inao lors d'une consultation écrite du 9 au 15 décembre 2021.

Le rapport des experts des 3 communes de la seconde tranche (Laudun, St Victor

la Coste, Tresques) doit être présenté au Comité national de juin 2022.

Les travaux des experts sur les 16 communes de la 3e tranche (Bourg-Saint-Andéol, Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Marcel-d'Ardèche, Livron-sur-Drôme, Le Pègue, Monbrison-sur-Lez, Rousset-les-Vignes, Chusclan, Pujaut, Saint-Geniès-de-Comolas, Tavel, Violès, Travaillan, Rasteau, Sablet, Vacqueyras) doivent débuter quant à eux sur le 2^e trimestre 2022.

Extension de l'aire AOC Côtes du Rhône

Sur la partie méridionale, le rapport des consultants visant à proposer l'intégration de la

commune de Montfaucon dans l'aire géographique des Côtes du Rhône a été approuvé par le Comité national de l'Inao du 17 juin 2020.

Suite à la validation par le Comité national de février 2021 du projet de délimitation parcellaire proposé par les experts, la consultation publique s'est déroulée du 12 avril au 12 juin 2021 (Examen des réclamations en août 2021). Le rapport définitif des experts doit désormais être présenté au Comité national de juin 2022.

S'agissant des demandes d'extension sur la partie septentrionale (14 communes dans le Nord Drôme, 3 communes dans le secteur

Vienne-Seysuel et 1 commune en Ardèche), les travaux des experts sont terminés sur l'extension de l'aire géographique et la rédaction du rapport sur l'examen des demandes est finalisé. Ce rapport doit être présenté à la Commission d'enquête avant la fin du 1^{er} semestre 2022.

Accessions en Cru des CDR

Concernant la demande d'accession en Cru « Laudun », le dossier est toujours en cours d'instruction. Les travaux des experts sur la délimitation parcellaire sont quasiment finalisés et la rédaction du projet de cahier des charges est en cours de finalisation. ●

Crus des Côtes du Rhône

La **dynamique** des Crus reste **intacte**

Depuis 2020, les AOC viticoles font face aux éléments négatifs. Outre les taxes US et le Brexit, c'est la Covid-19 qui les a fortement impactées. 2021 était donc l'année du renouveau et de l'essor pour nos belles AOC des Côtes du Rhône. Pourtant, force est de constater que 2021 n'était pas de tout repos. Cette fois, c'est le climat qui était le principal félon avec un gel historique et une pluviométrie importante.

Bien que 2021 ait été compliquée, les Crus des Côtes du Rhône restent toujours dynamiques dans leurs projets et l'activité des différents services du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône ne cesse d'augmenter pour les accompagner. En effet, en 2021 le Syndicat par le biais de son Service des Crus a suivi près de 200 projets concernant les Crus. Ces appellations prestigieuses sont accompagnées par le service des Crus dans des dossiers récurrents tels que les contingents, les rendements ou encore le VCI. Toutefois cette année, avec ce millésime si particulier, nous avons aidé les Crus dans la gestion du gel, monté des dossiers d'enrichissement ou encore demandé des modifications temporaires des cahiers des charges.

Également, au quotidien, le service juridique ne cesse de superviser des dossiers portant atteinte à nos belles AOC. Les sujets fréquemment suivis sont la protection des terroirs (exemple des PLU) ou la protection du nom.

De nouveaux projets pour les Crus

Au-delà des dossiers récurrents pour lesquels le Service des Crus accompagne les AOC, de nombreux projets spécifiques émergent. Un des axes de travail de l'ensemble des Crus semble être les préoccupations environnementales. Grâce à l'accompagnement de Lucile Chédorge, de nombreux dossiers sont en cours de déploiement. Dans la continuité de 2020, le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône propose des outils pour « simplifier la vie » du vigneron et des Crus. En 2021, Châteauneuf-du-Pape et Lirac ont proposé à leurs opérateurs de dématérialiser la déclaration de revendication via la plateforme informatique du Syndicat.

Toujours dans un esprit de simplification, lors de la Commission des Crus, les Président(e)s ont validé un projet d'harmonisation des obligations déclaratives. Tous les cahiers des charges des Crus et des Côtes du Rhône seront rédigés unanimement avec les mêmes dates pour les obligations déclaratives. Ce projet devrait voir le jour en janvier 2023.

2022 sera marquée par le nouveau cadre réglementaire des DCC & DCS (dispositions de contrôle communes & dispositions de contrôle spécifiques). Le service des Crus va accompagner chaque Cru dans ce dossier. Et cela, dans un esprit d'harmonisation avec des trames communes à l'ensemble des Crus. ●

Plan collectif

Restructuration : **une campagne inédite** malgré le rebond **épidémique**

En dépit des vagues épidémiques successives de Covid-19 qui ont rythmé l'année 2021 et des restrictions liées à un contexte sanitaire plus qu'incertain, la restructuration du vignoble dans le cadre du plan collectif, s'est très bien portée en 2021. En effet, les prévisions se voulaient pessimistes mais les vignerons engagés dans le Plan Collectif de Restructuration (PCR) 2018-2021 ont tenu bon et ont pu mener à bien leurs engagements.

Le Service Plan collectif a traité pour cette campagne 673 dossiers de demandes d'aide (+ 22) représentant plus de 850 hectares restructurés sur le bassin Vallée du Rhône (+ 80 ha) pour cette année 2021. Le Vaucluse a restructuré 425 ha (+ 69 ha), le Gard 155 ha (- 15 ha) et un peu plus de 110 ha pour les départements de la Drôme et de l'Ardèche. Cette année encore, une majoration exceptionnelle du montant des aides à la plantation, au palissage et à l'arrachage pour la campagne 2020-2021 a été octroyée. Elle a pu atteindre, à titre d'exemple, 1 450 € pour un hectare de vigne planté et palissé, soit une aide globale en plan collectif de 11 950 €/ha.

En termes de reversements, sur l'année 2021, le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône a assuré le reversement de plus de 7 809 049 € pour les campagnes 2019-2020 et 2020-2021 (soldes et avances confondus). Les reversements d'avances pour la campagne 2020-2021 se sont élevés à 2 127 150 € et les soldes 2020-2021 à 1 397 743 €. Les reversements de paiements directs ont atteint 862 608 €. La campagne 2020-2021 totalise à elle seule, 4 387 502 € de reversements effectués pour la dernière année par le Syndicat des Côtes du Rhône.

Le Service, qui avait déjà amorcé une évolution, en raison du confinement, en assurant une continuité de service grâce à des prestations « à distance », s'est réorganisé pour proposer désormais autant de rendez-vous en présentiel qu'en distanciel afin de s'adapter toujours mieux aux contraintes extérieures et ainsi répondre aux besoins des vignerons.

Les traditionnelles réunions d'information lors du démarrage de chaque campagne ont repris en présentiel au mois de novembre à Suze la Rousse (le 16/11/21), Lourmarin (25/11/21) et Bagnols sur Cèze (13/12/21). Le retour de ces réunions a été très bien accueilli avec, au total, plus d'une centaine de vignerons présents. ●



Information & Communication

Le service va de l'avant

L'année 2021 a été placée sous le signe de profonds changements pour ce service de trois personnes. En avril, ce fut d'abord le départ de Sylvie Reboul, responsable du service depuis plus de 30 ans. Puis en juillet, le décès de Solange Careglio, secrétaire de rédaction depuis 20 ans, fut un choc pour l'ensemble du syndicat. Au-delà de la tristesse, le journal *Le Vigneron* perdait ainsi une pièce maîtresse. Deux recrutements temporaires ont été faits pour assurer dans l'urgence la production d'informations. En décembre, l'équipe s'est retrouvée au complet avec l'embauche d'une chargée de communication, dans l'optique d'une nouvelle dynamique, par la production de vidéos notamment.

Satisfaction des lecteurs du « Vigneron »

Le nombre d'abonnés au « Vigneron » poursuit une décroissance régulière (- 3 % par an). Une tendance qui suit la baisse du nombre de déclarants.

Pour autant, l'enquête de satisfaction menée en 2020 révèle que les abonnés sont très satisfaits de leur magazine : 80 % estiment qu'il apporte l'essentiel des informations dont ils ont besoin et 75 % déclarent « avoir le temps de tout lire ». Les lecteurs se disent très intéressés par les sujets sur les innovations techniques, l'adaptation au changement climatique... Quant aux recettes publicitaires, elles sont stables (+ 0,7 %).

Enfin, la collaboration avec Inter Rhône a été soutenue, avec la publication régulière d'articles tout au long de l'année.

En particulier, le service a participé à la rédaction des textes de la nouvelle campagne de communication des Côtes du Rhône « Du côté de ceux... » lancée en juillet. Les lecteurs du *Vigneron* en ont été informés en avant-première.

Toujours plus de newsletters

La diffusion d'informations via l'envoi de mails groupés s'est accrue en 2021. Les services du Syndicat ont en effet procédé à plus de 200 envois (Plan collectif de restructuration, Conseil juridique, Gestion des données, actualité administrative, Newsletters pour les Crus...) dont 53 « Infos syndicales » envoyées le vendredi par le Service Communication.

Le taux d'ouverture des envois de mails est stable, à un très bon niveau (plus de 48 %). Des envois groupés de sms sont également faits pour diffuser le bulletin économique hebdomadaire émanant d'Inter Rhône.

Belle fréquentation du site

Le site internet du Syndicat a fait peau neuve en juillet 2020. La mise en ligne de la nouvelle version a permis de faciliter l'affichage sur les smartphones et tablettes, avec un accès plus clair par le biais de 5 grandes rubriques : Actualités, Marché, Réglementation, Service aux adhérents, et « Technique et environnement ».

Le succès a été net : le site cumule plus de 125 000 visites en 2021, contre 65 000 en 2020, soit + 92 % en un an ! Outre un meilleur relais des informations via les réseaux sociaux et les courriels, cette

hausse résulte également de l'obligation de procéder à la saisie en ligne de la Drev pour les opérateurs en Côtes du Rhône et CDR Villages.

Activité soutenue sur les réseaux sociaux

Au 31 décembre 2021, la page Facebook @VigneronCDR comptait 1 334 abonnés, soit une progression de + 22 % par rapport à 2020. La page Facebook @Syndicatdescotesdurhone créée en septembre 2019 comptait 347 abonnés à la même date (+ 91 %). Le compte Twitter affichait de son côté 307 abonnés (+ 11 % par rapport à 2020). De plus, une page LinkedIn dédiée au Syndicat des Côtes du Rhône a été créée fin 2019. Elle cumulait 922 abonnés fin 2021 (+ 42 % par rapport à 2020). Ces outils permettent de relayer les informations urgentes vers le vignoble, comme les « alertes escroquerie ». ●

ET POUR L'AVENIR

A la demande du président, le service a invité une quinzaine de jeunes à réactiver la **Commission des jeunes vigneron**, qui était en latence depuis plusieurs années. Ceux-ci sont appelés à se saisir de sujets d'actualité, et à s'impliquer dans la responsabilité de leur appellation. Enfin, face à la multitude d'informations reçues par les vigneron, et afin de leur faciliter encore l'accès à une information plus rapide et personnalisée, le syndicat a lancé le projet d'une **application mobile**.



L'Institut Rhodanien, le nouveau pôle de compétence et d'expertise technique des Vignobles de la Vallée du Rhône

Le 5 mars 2021, l'Institut Rhodanien est devenu une SAS (Société par Actions Simplifiée), avec pour ambition de bâtir une stratégie technique « vigne et vin » ambitieuse au service des AOC de la Vallée du Rhône.

Les 3 membres fondateurs, Inter Rhône, IFV et Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône, ont signé les statuts le 5 mars 2021. La feuille de route technique et ses axes stratégiques, présentés par Eric Chantelot, directeur technique de l'Institut Rhodanien, ont été validés en conseil d'administration d'Inter Rhône le 4 juin 2021, puis présentés en assemblée générale du syndicat des vignerons des Côtes du Rhône le 6 juillet 2021.

Ce pôle de recherche appliquée permet la mise en œuvre de projets d'envergure plurirégionale voire nationale.

Pour l'ensemble des programmes, l'Institut Rhodanien s'appuie sur des partenaires historiques tels que les Chambres d'Agriculture, les laboratoires d'œnologie, l'Université du Vin ou le lycée viticole d'Orange.

Des objectifs affichés

Grâce à des moyens provenant des 3 structures fondatrices, l'Institut Rhodanien élabore et pilote le programme de Recherche & Développement de la filière et de l'interprofession, il conduit et coordonne les actions d'expérimentation et de recherche viticoles et œnologiques, promeut et encourage l'innovation technique. L'objectif de cette organisation est de conduire toutes activités d'expertise, de conseil et d'analyse au profit des organisations professionnelles et des entreprises viticoles de la Vallée du Rhône.

LES AXES STRATÉGIQUES

- **Accompagner les changements de pratique face au changement climatique :** proposer du matériel végétal adapté, informer sur l'état hydrique et évaluer les techniques de gestion au vignoble, optimiser les maturités et itinéraires techniques pour maintenir l'équilibre des vins, développer une démarche soucieuse de l'impact carbone.
- **Maintenir le potentiel de production :** identifier les causes de bas rendement et mettre en place un plan d'action, améliorer la connaissance sur les dépérissements.
- **Inscrire le vignoble dans un système de production agriécologique :** accompagner la transition écologique, travailler sur les innovations variétales, participer au développement des démarches de certification
- **Produire des vins adaptés aux attentes sociétales :** en limitant les intrants, sécuriser la production de vins sans résidus détectables
- **Lancer le plan de diversification** des vins de la Vallée du Rhône par une étude complète des vins blancs et rosés à succès : agronomique, analytique, économique, marketing et sensorielle.

Des moyens regroupés dans une structure unique

L'Institut Rhodanien c'est :

- **Une équipe pluridisciplinaire de 15 personnes** mises à disposition par Inter-Rhône, l'IFV et le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône ;
- **Un budget technique d'1 million d'euros ;**
- **10 projets de recherche** cofinancés au niveau régional ou national ;
- **Un vignoble expérimental** situé à Châteauneuf-de-Gadagne ;
- **550 m² de cave expérimentale** (150 cuves pour des vinifications en petits volumes) ;
- **Deux chambres froides** (une positive, une négative), et une enceinte climatique thermo-régulable avec hygrométrie réglable, pilotée à distance ;

- **Un laboratoire de microbiologie** équipé avec cytomètre en flux, électrophorèse capillaire couplée à un thermocycleur PCR, diluteur ensemencement automatique, microscope équipé contraste de phase, fluorescence et station d'imagerie ;
- **Une salle de dégustation ISO 8589** équipée de 33 postes et informatisée ;
- **Un jury expert** composé de 25 personnes ;
- **Des analyseurs** pour contrôler matières sèches, gaz du vin, couleur, turbidité ;
- **Une accréditation ISO 9001** depuis 2018 et une labellisation RSE en cours.

Toutes ces connaissances sont diffusées via un site internet www.institut-rhodanien.com (plateforme de services aux opérateurs, données météorologiques, réseau physiologique et maturité, indicateurs de pression parasitaire et bilan hydrique).

Service technique

Vignoble : un accompagnement au quotidien

Des auditrices à l'écoute du vignoble

Dans un contexte encore marqué par la crise sanitaire liée au Covid, auquel se sont rajoutées les multiples préoccupations des vignerons (perte de récolte liée au gel du 8 avril 2021, pression oïdium, pression cryptoblabes...), 5 400 ha de vignes ont été visités en 2021 représentant près de 500 exploitations. Malgré les tensions, l'accueil est resté convivial et a permis des échanges intéressants entre les vignerons et les auditrices. Ces remontées du terrain alimentent les réflexions des élus pour mieux s'adapter à la réalité du terrain.



HVE, une certification qui pèse au vignoble

En 2019, la structure collective du Syndicat accompagnait 40 exploitations. En 2021, 573 exploitations étaient certifiées HVE représentant 19 125 ha de SAU (Surface Agricole Utile)

dont 12 064 ha de vignes en AOC CDR, CDRV ou Crus des CDR. Pour les seules appellations CDR ou CDRV, la certification HVE représente 22,2 % des surfaces viticoles de la Déclaration de récolte.

Actions de l'organisme d'inspection (OIVR) et de certification (CERTIPAQ) en 2021

En 2021, le contrôle des conditions de production en Côtes du Rhône et CDR Villages, réalisé par l'OIVR et CERTIPAQ de façon aléatoire par Section jusqu'au 31/05/2021 pour l'OIVR et par audit d'exploitation pour CERTIPAQ du 01/06/2021 jusqu'au 31/12/2021 :

Pour l'OIVR (jusqu'au 31/05/2021) :

- 164 ha en AOC Côtes du Rhône et 117 ha en AOC Côtes du Rhône Villages sur 19 communes : 2 en Ardèche, 5 dans la Drôme, 3 dans le Gard et 9 en Vaucluse ;
- 19 contrôles « Vinificateurs » et 14 contrôles « Conditionneurs » en AOC Côtes du Rhône et 8 contrôles « Vinificateurs » et « Conditionneurs » en AOC Côtes du Rhône Villages



Pour Certipaq (à partir du 1/6/2021) :

- 1 077 ha en AOC Côtes du Rhône sur 112 producteurs de raisins et 424 ha en AOC Côtes du Rhône Villages sur 51 producteurs de raisins
 - 8 contrôles « Vinificateurs » et 8 contrôles « Conditionneurs » en AOC Côtes du Rhône et 8 contrôles « Conditionneurs » en AOC Côtes du Rhône Villages
- Ainsi sur l'année 2021, 1 241 ha ont été contrôlés en AOC Côtes du Rhône et 541 ha en AOC Côtes du Rhône Villages. Sur l'année 2021, 1 971 échantillons de vin ont été contrôlés : 1 414 en Côtes du Rhône (dont 418 en vrac. Sur les 418, 84 à l'export) et 557 en CDR Villages (dont 105 en vrac. Sur les 105, 21 à l'export). Enfin 275 opérateurs ont eu une décision d'habilitation en 2021 dont 165 opérateurs en AOC Côtes du Rhône et 110 en AOC Côtes du Rhône Villages (soit 182 opérateurs en tout sur les 2 AOC). ●

La biodiversité au cœur des préoccupations

Après une année 2020 comme temps d'incubation pour de nombreuses actions, l'année 2021 a vu la concrétisation de certaines d'entre elles et la maturation d'autres, qui verront le jour en 2022.

Après une année 2020 comme temps d'incubation pour de nombreuses actions, l'année 2021 a vu la concrétisation de certaines d'entre elles et la maturation d'autres, qui verront le jour en 2022.

Ainsi, **Le guide de recommandation environnementale** a pu voir le jour avec la rédaction et la diffusion des deux premières fiches qui ont pour objectifs d'accompagner le déploiement de la couverture hivernale des sols ainsi que de la plantation d'arbres et d'arbustes au vignoble (fiches à retrouver sur le site internet du Syndicat : <https://www.syndicat-cotesdurhone.com/liste-articles/guide-de-recommandations-environnementales>). Deux groupes de travail techniques, constitués respectivement de conseillers viticoles compétents en matière de semis et de conseillers « planteurs », ont vu le jour et se réuniront en 2022. Par ailleurs, le Syndicat travaille avec la Société Ecosud (Marque Ceres flore) afin de mettre en place des prélèvements de graines et de boutures de végétaux, sur des stations de locales des Côtes du Rhône.

Enfin, la Fondation de France et l'Observatoire Français de la Biodiversité ont validé en 2021 leur participation financière à l'action de recherche appliquée en vitiforestierie Méditerranéenne VITAM. Cette action multipartenariale (avec le Syndicat des Côtes du Rhône), portée par la SCOP AGROOF, durera 3 années. Ses objectifs sont, en particulier, de mesurer les impacts de la présence d'arbres et d'arbustes aux abords ou dans les parcelles de vigne sur le microclimat, les rendements ou encore

la faisabilité technico-économique de gestion de ces aménagements arborés. **La formation « observer la biodiversité au vignoble et adapter sa stratégie technique »**, développée en partenariat avec les chambres d'agriculture d'Ardèche, de la Drôme, du Gard et du Vaucluse ainsi qu'avec des structures naturalistes et le Muséum National d'Histoire Naturelle en 2020, a été suivie par 75 vignerons en 2021. Malgré des difficultés informatiques de récolte des données, le bilan est encourageant du côté des vignerons qui expriment des retours très positifs. Ils apprécient les connaissances acquises, les échanges entre pairs ainsi que le nouveau regard qu'ils portent sur leur domaine, lié à la biodiversité.

Le déploiement de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité dans le vignoble des Côtes du Rhône est une réussite et a d'ailleurs suscité de nombreuses demandes de retour d'expériences de la part d'acteurs du monde viticole. **La volonté de mise en place d'une plateforme d'échange entre vignerons et éleveurs afin de faciliter la mise en place de vitipastoralisme**

avance quant à elle doucement et devrait de concrétiser en 2022. Par ailleurs, **les demandes de financements auprès de la Compagnie Nationale du Rhône** n'ont pas encore porté leurs fruits malgré des échanges très cordiaux et encourageant de la CNR à l'égard du Syndicat. **Le Syndicat des Côtes du Rhône partageant volontiers ses réussites**, un stagiaire à 2 000 Vins d'Ardèche a été co-encadré dans la réalisation d'un diagnostic paysager. Le cours réalisé dans le cadre de la formation œnotourisme à l'Université du vin de Suze-la-Rousse se poursuit avec succès. Par ailleurs, **les partenariats entretenus dans le cadre de la commission « biodiversité et viticulture »** portent leurs fruits. Citons par exemple la journée organisée le 7 décembre par le CEN Rhône-Alpes avec pour thème « quelles solutions pour concilier viticulture et continuités écologiques ? ».

Le Syndicat des Côtes du Rhône tisse ses engagements environnementaux en puisant dans les expériences réussies de ses vignerons et en s'appuyant sur les structures territoriales compétentes! ●



Conseils juridiques

Protéger et défendre l'appellation



Les appellations d'origine protégée apportent une réelle plus-value aux produits qui en sont dotés. Afin que l'appellation conserve sa notoriété, il est indispensable de veiller à ce que son nom ne soit pas usurpé ou contrefait. Le Syndicat s'y emploie depuis de nombreuses années en partenariat étroit avec l'INAO.

Depuis le départ de Francine Tallaron, Léa Tixier est la juriste chargée de cette protection.

Protection du nom : le Syndicat reste mobilisé

A chaque alerte, le Syndicat réagit par des demandes de retrait de marque et le cas échéant des demandes de cessation des usages. Si l'adversaire ne s'exécute pas amiablement, le Syndicat n'hésite pas à poursuivre son action devant les tribunaux.

Couplée aux alertes des vignerons ou à la veille sur internet, cette surveillance a mené le Syndicat à ouvrir **5 nouveaux dossiers en France et à l'international en 2021**, Côtes du Rhône et Crus confondus. Le service juridique est à votre disposition pour étudier tous les usages de nos appellations qui vous sembleraient suspects.

En outre, le Syndicat a concentré ses efforts sur le marché chinois en plein essor et fortement marqué par la contrefaçon. Il a ainsi fait diligenter des enquêtes qui ont mené à la détection de contrefaçons

sérieuses. Plusieurs enquêtes sont en cours. Pour en savoir plus, retrouvez sur notre site, **l'enquête sur le marché du faux, diffusée le 5 septembre sur TF1, dans l'émission Grands Reportages.**

Enfin, à la suite de l'adhésion du Syndicat à l'UNIFAB, l'Union des Fabricants pour la lutte contre la contrefaçon, il a formé les douaniers d'Île de France sur l'appellation Côtes du Rhône et les a sensibilisés à mieux détecter les contrefaçons.

Sécuriser ses marchés

Le Service de conseil juridique à la commercialisation accompagne les viticulteurs dans la sécurisation juridique de leurs marchés en France et à l'international, en prestation payante : **5 nouvelles structures ont adhéré en 2021.**

Le Service donne également accès à deux prestations complémentaires :

- **L'assurance-crédit Groupama (68 assurés pour l'année 2021)** qui garantit

l'indemnisation des factures impayées et permet d'appréhender la solvabilité des clients.

- La surveillance des marques compte en 2021, **75 marques surveillées pour 29 adhérents.**

Le Timbre de Garantie : outil d'authentification & de communication

Outil multifonctions, le timbre peut être apposé sur des Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages et des Crus. Il se présente sous la forme de sticker apposé sur la bouteille ou sur l'étiquette et doté d'un système de sécurité à quatre niveaux le rendant infalsifiable. Associé à un QR code ce timbre de garantie permet au consommateur, à l'aide de son smartphone, de savoir que le produit

qu'il achète est authentique. Une fois la vérification de l'authentification faite, le consommateur a accès à tout un panel d'informations : fiche produit du vin, site internet du producteur, boutique en ligne, contacts... En plus de fournir un nombre illimité d'informations au consommateur, le timbre lui permet d'interagir avec le producteur. En parallèle, le producteur peut suivre la géolocalisation les scans de façon très précise partout dans le monde.

Depuis 2019, des développements divers ont été pris en charge par le Syndicat : plateforme de commande, tableau de bord pour analyser les

scans, application ScanFirst qui permet d'activer les timbres en deux scans... Le timbre de garantie fait entrer les Côtes du Rhône dans l'aire du digital. L'année 2021 fut l'année du déploiement qui connaît une dynamique de progression satisfaisante.

Défendre et valoriser les terroirs

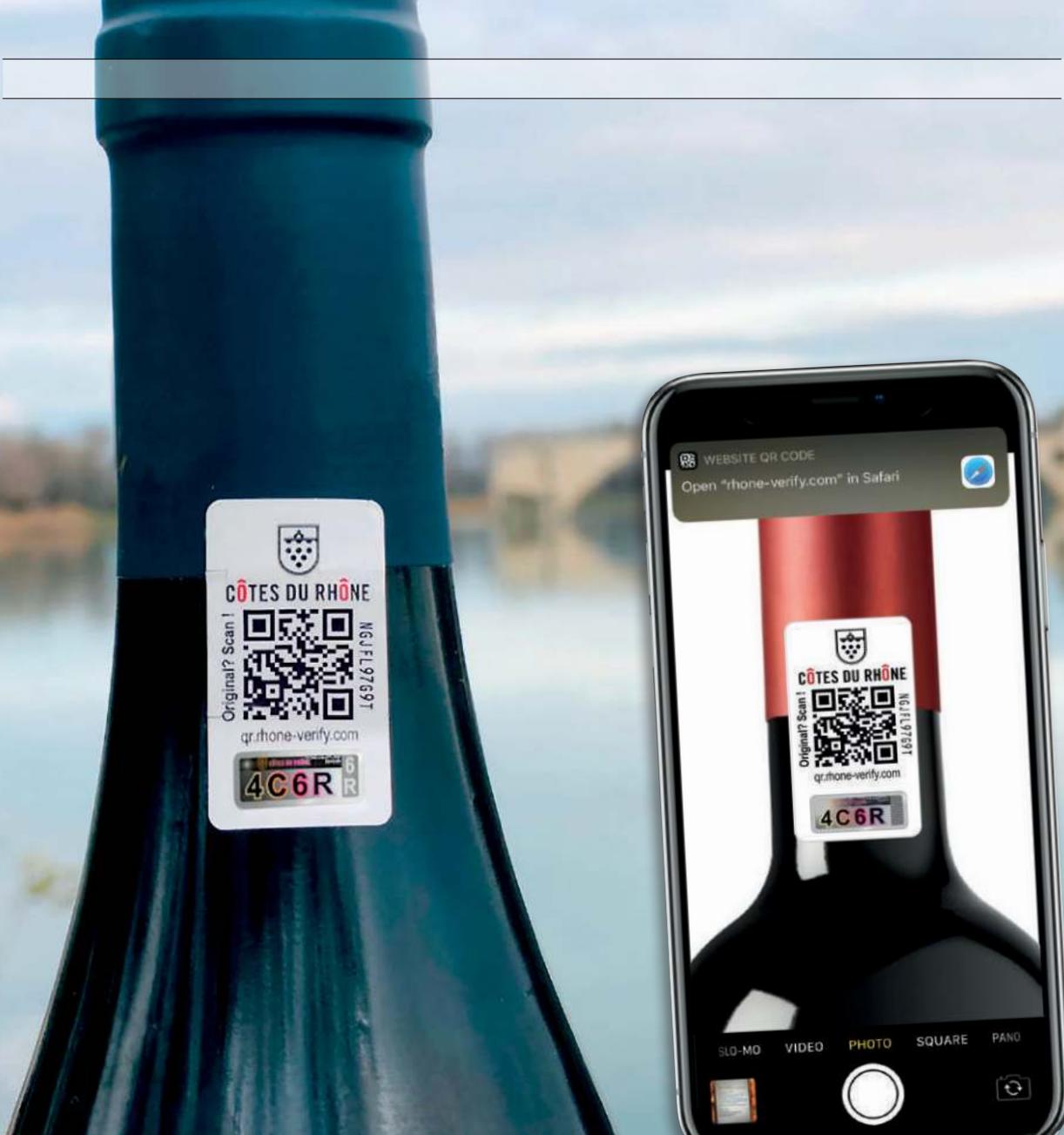
Le service juridique dont Sigolène Picot est devenue responsable, assure la protection des terroirs AOC Côtes du Rhône, et des Crus, sur consultation des syndicats locaux, par une veille quotidienne sur tout projet pouvant porter atteinte à l'AOC et son image. Toute parcelle délimitée en AOC par des experts de l'INAO n'est ni délocalisable, ni remplaçable comme une autre culture. Une parcelle qui est urbanisée fait perdre définitivement cette surface au potentiel de production de l'AOC.

Un premier pas pour obtenir une zone tampon sur l'espace urbanisé pour réduire la distance de non-traitement et l'artificialisation :

En 2021, le syndicat a œuvré en demandant dans les avis donnés à l'INAO sur les projets ayant un impact, d'obtenir dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU), des zones tampons sur l'espace déjà artificialisé, à la charge du pétitionnaire au permis de construire, qui permettraient lors de toute nouvelle construction, d'éviter une nouvelle zone de non-traitement sur l'espace agricole.

Le syndicat général a demandé à la CNAOC de porter cette

1 000 000 de
Timbres vendus
en 2021.



mesure devant le parlement. **Nous avons ainsi obtenu l'insertion dans le Code de l'urbanisme de l'article L151-7 et dans la Loi climat, l'article 200**, qui au 7° permet dans les documents d'urbanisme de : « Définir les conditions dans lesquelles les projets de construction et d'aménagement situés en limite d'un espace agricole **intègrent un espace de transition végétalisé non artificialisé entre les espaces agricoles et les espaces urbanisés**, ainsi que la localisation préférentielle de cet espace de transition ».

Nous espérons pouvoir bientôt rendre ces textes contraignants et non plus facultatifs. Des zones tampons de 10 mètres ont déjà été inscrites dans le SCOT Arc Comtat Ventoux et dans le PLU de

Lirac et demandées à l'INAO dans nos avis sur **10 projets de PLU**.

5 autres avis ont été émis à l'INAO, concernant l'activité des carrières Nous poursuivons le contentieux contre la carrière du **massif du Lampourdièr pour éviter un déboisement et un défrichage** qui impacteraient le climat et les vignes voisines en plus de l'arasement du site. Nous avons obtenu un **jugement favorable, pour l'annulation de la modification du PLU de la commune de Tresques** prévoyant d'urbaniser 3,7 hectares agricoles, évitant l'urbanisation de parcelles agricoles.

L'INAO nous a également consulté sur **divers projets d'entreprises classées ICPE**,

3 projets de déviation de routes départementales, des projets d'éoliennes, 5 projets d'implantation de photovoltaïques dans le Gard, une implantation d'entreprises de méthanisation, un projet de réhabilitation de cours d'eau, 2 poulaillers, une pollution d'une centrale d'épuration, en collaboration avec les Chambres d'agriculture 84, 30, 07 et 26.

Certains projets ont pu être évités grâce à vos alertes auprès du service juridique, continuez à nous signaler tout projet pénalisant les parcelles AOC.

Des conseils personnalisés

Le service juridique du Syndicat a accompagné et **conseillé plus de 1 000 adhérents en**

droit vitivinicole, sur le foncier (défrichage, expropriation), en conseil en droit de l'environnement (ICPE), en droit social (embauche, contrat de travail, salaires) en droit commercial (marques, contrats, export), en droit rural (fermage, métayage), sur divers projets d'irrigation, sur les aides aux entreprises lors du covid, et pour les sinistres climatiques après le gel. N'hésitez pas à faire respecter vos droits et à nous soumettre les courriers que vous recevez, pour une simple vérification ou une assistance, et à consulter les pages d'actualité sur notre site internet pour connaître les dernières aides ou vous tenir informés de la dernière réglementation. ●



Service administratif

Une année de changements !

L'année 2021 a démarré avec un nouveau Président et son Bureau quelque peu modifié. La crise sanitaire, toujours bien présente, et les sujets d'actualité très denses ont donné lieu à de nombreuses réunions. Le service administratif a néanmoins veillé au respect des obligations statutaires (13 bureaux, 5 conseils d'administration et 2 assemblées générales dont une en visioconférence) ainsi qu'à son bon fonctionnement : réunions des commissions, suivi des dossiers, relations avec les adhérents et les organismes professionnels, réponses aux représentations syndicales, gestion des déplacements, la mise à jour des bases de données et de groupe de diffusion ainsi que les demandes d'options et les déclarations de sinistre des adhérents au service assurance-crédit. Le service administratif, également en charge de l'accueil

téléphonique et physique des adhérents, a effectué l'envoi de courriers en nombre afin d'épauler les services qui ont une activité exceptionnelle. Cette année encore, des centaines de courriers qui concernaient le recensement des exploitations et des parcelles irrigables ainsi que l'affectation parcellaire ont été envoyés.

Le service gère aussi les commandes de registres de caves, l'enregistrement des données et la saisie de déclarations pour le service Gestion des données, la mise sous pli et l'envoi de factures pour la comptabilité ainsi que la réception et la comptabilisation des documents pour le suivi des dossiers des Plans Collectifs. L'appui à l'organisation de différents concours a été perturbé par les mesures sanitaires du moment mais des partenariats et des conventions se sont toutefois bien déroulés. ●

LES PRESTATIONS DE SERVICE DU SYNDICAT EN 2021

Paie et Ressources humaines

En 2021, ce Service compte au total 34 adhérents, soit plus de 2 500 bulletins de salaire édités. Le Service compte également deux adhésions pour une prestation en Ressources humaines.

Obligations déclaratives et contrôle d'habilitation

En 2021, le Syndicat général a enregistré l'adhésion à ce service de 2 nouveaux Crus des Côtes du Rhône (Châteauneuf du Pape et Lirac). Ce qui porte le nombre d'adhérents à 16 Crus (sauf Rasteau, Tavel et Vacqueyras) et 2 Appellations périphériques (AOC Grignan les Adhémar et Côtes du Vivarais).

Conseil juridique à la commercialisation

Cf. le chapitre Service juridique page 12.

Contrôle interne au vignoble

En 2021, le Service technique a assuré le contrôle interne en prestation de service pour six Crus : Beaumes de Venise, Rasteau, Vinsobres, Cairanne, Crozes Hermitage et Hermitage.

Vente de capsules-congés

Le Syndicat a le statut d'organisme répartiteur de capsules-congés. À ce titre, il met en vente une large gamme (150 références) de capsules banalisées ou personnalisées. Son dépôt se situe au 40 chemin des Chênes Verts, à Lirac. En 2021, environ 3,5 millions de capsules ont été vendues.

Pour tout contact : 06 86 75 78 85

Renouvellement de la certification ISO 9001: 2015 pour 3 ans (2022-2025)

Une démarche pérenne

Le système de management de la qualité mis en place par le Syndicat depuis le 17 avril 2013 demeure un engagement fort de la direction et nous permet aujourd'hui de répondre au mieux aux enjeux actuels et à venir, fixés dans la feuille de route du Président. Dans un contexte économique fortement fragilisé par la crise sanitaire, les aléas climatiques et la situation géopolitique qui impactent la filière viticole, les équipes du Syndicat œuvrent au quotidien pour accompagner les vignerons à surmonter cette crise sans précédent et inscrire le vignoble des Côtes du Rhône dans une démarche de production durable.

Les résultats de notre dernier audit de renouvellement qui s'est déroulé les 14 et 15 mars 2022 mettent en avant un système de management de la qualité efficace, mature et adapté à la structure du Syndicat. Il en ressort également des points forts tels que la capacité du Syndicat à s'approprier la feuille de route du Président pour en décliner des objectifs très opérationnels, la diversité des prestations développées par le Syndicat pour répondre aux problématiques des vignerons et la qualité de notre « fiche de synthèse d'audit » utilisée dans le cadre des audits d'exploitation.

Ecoute attentive des vignerons

Toujours à l'écoute de nos adhérents, nous avons souhaité recueillir leur avis et mesurer leur niveau de satisfaction sur le fonctionnement du Syndicat et de ses services lors d'une enquête menée tous les 2 ans. Les réponses au questionnaire de satisfaction envoyé à l'ensemble des opérateurs en janvier 2022 ont été analysées et nous ont permis d'obtenir les résultats suivants :

L'action du Syndicat est jugée satisfaisante pour 59 % des sondés contre une insatisfaction à hauteur de 12 %, chiffre qui a progressé et qui s'explique certainement par la crise traversée et la méfiance vis-à-vis des institutions. Concernant les actions menées par le Syndicat, les actions relatives à la défense du nom, du terroir et

des vignerons emportent en moyenne 70 % de taux de satisfaction.

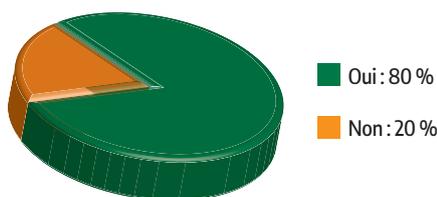
L'accueil des vignerons reste un point fort malgré l'impact de la pandémie et une présence physique moins importante (rendez-vous et réunions en distanciel) puisque 86 % des personnes interrogées jugent l'accueil téléphonique satisfaisant voire excellent et 84 % des sondés ont répondu qu'il était facile de joindre leur interlocuteur au téléphone.

Les conseils sont appréciés avec un taux de satisfaction souvent supérieur à 80 % notamment pour les conseils concernant l'identification, l'habilitation, les obligations déclaratives et le VCI.

Les audits au vignoble sont approuvés autant pour ce qui concerne le déroulement de l'audit (93 % de satisfaction), la durée de l'audit (89 % de satisfaction), la prise de rendez-vous (80 % de satisfaction) que pour la clarté du compte rendu (80 % de satisfaction).

Une bonne communication pour 80 % des personnes interrogées :

Estimez-vous être suffisamment informé des actions de votre Syndicat ?



Les attentes vis-à-vis du Syndicat : à la question « D'une façon générale, qu'attendez-vous de votre Syndicat et sur quels sujets souhaiteriez-vous qu'il intervienne ? », voici les sujets prioritaires évoqués :

- La défense des vignerons, du terroir et de l'AOC Côtes du Rhône qui reste au cœur des préoccupations des vignerons ;
- La garantie d'une juste rémunération pour les vignerons avec des prix décentés pour les CDR ;
- L'évolution des Cahiers des charges Côtes du Rhône notamment en ce qui concerne l'intégration de nouveaux cépages (variétés résistantes) et la modification des règles de proportion à l'exploitation ;

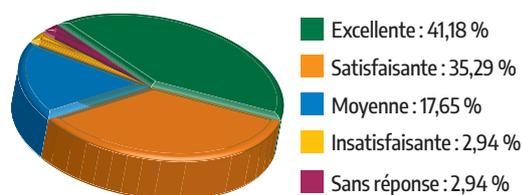
- La simplification des démarches administratives qui restent lourdes et complexes pour un certain nombre ;
- Globalement, les attentes des vignerons sont bien connues et déjà intégrées à la feuille de route du Président pour 2021-2023.

Qualité du service rendu

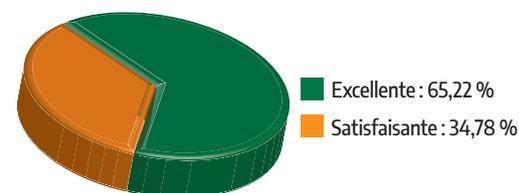
Nous mesurons également la satisfaction client au travers d'une enquête envoyée chaque année dans les divers services dédiés aux vignerons : service « Conseil à la commercialisation des vins », « Prestation Paie et RH » ou « Accompagnement pour les Plans collectifs ».

Les résultats ci-dessous issus des questionnaires envoyés en janvier 2022 mettent en avant la qualité de nos prestations :

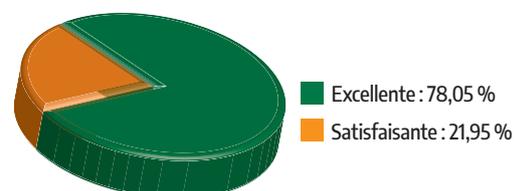
Service Conseil à la commercialisation des vins : quel est votre niveau de satisfaction en ce qui concerne la qualité des conseils ?



Service Prestation Paie et RH : quel est votre niveau de satisfaction en ce qui concerne la qualité des conseils ?



Service Plans collectifs : quel est votre niveau de satisfaction en ce qui concerne la qualité des conseils ?





Engagé dans des actions régionales et nationales



Le Syndicat est fortement engagé aux côtés de la Confédération des vignerons d'AOC (Cnaoc) et de son relais régional, la Fédération régionale des vins AOC du Sud-Est (Fraoc). À ce titre, il a participé à de nombreux dossiers en 2021.

Réforme de l'assurance récolte

2021 fut une année éprouvante pour la viticulture française. Nous le répétons chaque année, mais ces épisodes climatiques compliqués sont appelés à se répéter. Face à leur multiplication, l'ensemble de la profession attendait une réforme ambitieuse de l'assurance récolte.

La Fraoc et le Syndicat des Côtes du Rhône sont ainsi intervenus auprès des députés et sénateurs pour relayer les revendications portées par la filière viticole dans le cadre du Projet de loi réformant l'assurance récolte (application rapide de cette réforme

au plus tard au 1^{er} janvier 2023 et représentativité de la filière viticole au sein de la nouvelle instance de gestion du développement des assurances, la CODAR).

ZNT et protection des riverains

En 2019, les zones de non-traitement (ZNT) ont été ramenées au niveau national à 5, 10 ou 20 mètres selon les produits ou les cultures. Parallèlement, le Syndicat des Côtes du Rhône a pu participer à l'élaboration de chartes locales, dans le dialogue des territoires, pour réduire les ZNT jusqu'à 3 mètres.

Or, en juillet 2021, à la suite du recours d'organisations non-gouvernementales devant le Conseil d'Etat, celui-ci a laissé six mois au Gouvernement pour renforcer les textes nationaux sur les ZNT riverains. Dans ce cadre, la Cnaoc a pu faire part de ses exigences auprès du ministre de l'Agriculture

(exemption des produits de biocontrôle et des produits agréés en agriculture biologique, fixer nationalement les modalités de prévenance des riverains...). Parmi ces exigences, figure une demande que porte le Syndicat depuis quelques années déjà : la mise en place systématique de bandes végétalisées à la charge des lotisseurs/bâtitseurs lors de l'implantation de zones artificialisées en bordure de zones viticoles.

Vin et Société

Notre filière, au travers de l'association « Vin et Société » lutte activement pour défendre l'image et la culture viticole au sein de la société tout en soutenant fortement la mise en œuvre d'actions de prévention contre le cancer, et en considérant que la notion de consommation responsable doit être au cœur des politiques de prévention et de lutte contre toute consommation excessive.

Tout cela aurait pu être remis en cause avec l'adoption du « rapport BECA » par le Comité spécial de lutte contre le cancer en décembre 2021. Le président de la Cnaoc, Jérôme Bauer, s'est félicité que le Parlement européen ait refusé de « criminaliser » le vin, lors du vote des amendements, nécessaires pour sauver le secteur vitivinicole européen.

En effet, ce rapport laissait entendre qu'il n'existe pas de consommation sûre d'alcool et remettait donc en question toutes les formes de consommation d'alcool, y compris la consommation modérée de vin.

Les amendements proposés par la filière viticole ont permis de cibler comme nocives les seules consommations excessives. Les élus ont ainsi fait le choix d'une politique de prévention constructive qui fait clairement la distinction entre la modération et l'abus. ●

Les priorités 2022



Au niveau des AOC Côtes du Rhône

A l'occasion des vœux 2022, le président Denis Guthmuller a rappelé que sa priorité est de redonner du revenu au vigneron.

En parallèle de la feuille de route confiée à l'Institut Rhodanien pour relever les défis techniques actuels et de demain (cf. p. 11) et du plan diversification des couleurs piloté par Inter-Rhône, le Syndicat souhaite engager une réflexion sur son cahier des charges : intégration de nouveaux cépages au titre des Vifa en particulier pour faire face aux ZNT et s'adapter au changement climatique. L'intégration possible d'une mesure agroenvironnementale (traitement à l'eau chaude des plants contre la flavescence dorée) est envisagée ainsi qu'une réflexion au niveau de certains critères analytiques (intensité colorante et Indice de polyphénols totaux) en vrac et en conditionné. Une réflexion doit également être engagée sur la dégustation (professionnalisation des dégustateurs, évaluation des opérateurs...). Le syndicat souhaite aussi recueillir des données relatives aux certifications bio et environnementales (HVE...) lors de l'établissement des DREV,

poursuivre son plan d'actions sur la biodiversité, (formation et suivi des actions), créer un lieu d'échanges et de partage sur les pratiques vertueuses environnementales (plateforme interactive). En parallèle, le syndicat lance une démarche RSE dans le prolongement de celle d'Inter-Rhône, qui sera proposée ensuite à l'ensemble des caves volontaires.

Le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône va aussi faciliter l'accès à l'ensemble des aides pour les adhérents, simplifier et harmoniser les obligations déclaratives, et faire évoluer ses outils de communication avec notamment le développement d'une application mobile.

Votre organisme de défense poursuivra la protection du nom « Rhône » en France et à l'étranger mais aussi avec le déploiement du timbre de garantie. Les dossiers « délimitation et hiérarchisation de l'appellation » seront poursuivis en 2022.

Enfin, le Syndicat souhaite doter l'Interprofession de meilleurs outils de pilotage économique avec notamment la mise en place de nouveaux indicateurs économiques amont (observatoire sur les coûts de production) et aval. Un outil de régulation

interprofessionnel est également envisagé.

Au niveau national et européen

A l'heure des élections présidentielles et législatives, nos efforts nous donnent de la légitimité pour défendre notre modèle auprès des différents candidats. Avec l'aide de ses fédérations régionales, la CNAOC a ainsi élaboré 10 attentes. Les défis sont nombreux : transition agroécologique, défense du modèle d'exploitations familiales, protection de nos appellations etc. Désormais, la balle est dans le camp des différents candidats. L'AOC est un modèle d'avenir et nos futurs élus doivent le soutenir.

D'un point de vue réglementaire, il conviendra d'être vigilant sur le sujet des **ZNT riverains**. En effet, ce dossier est loin d'être clos car des associations environnementales ont rapidement indiqué « étudier des recours » et retourneront auprès du Conseil d'Etat pour demander l'annulation du décret et de l'arrêté publiés en début d'année.

Par ailleurs, comme chaque année, la Cnaoc sera force de proposition en matière de fiscalité afin de rendre les exploitations viticoles plus

résilientes face aux enjeux actuels.

En parallèle, un groupe de travail au sein de la Cnaoc doit rapidement se former pour aborder la question de la mise en place d'indicateurs facultatifs sur l'orientation des prix comme le permet l'article 172 ter du nouveau règlement 1308/2019 entré en vigueur le 7 décembre 2021. Ce groupe de travail sera présidé par Denis Guthmuller.

Enfin, à moins d'un an de l'entrée en vigueur de la PAC 2023-2027, rappelons le travail de notre confédération européenne (EFOW) qui a réalisé un travail intense de lobbying. Et grâce à la mobilisation continue de la Cnaoc et de ses fédérations, les mesures obtenues concernant la viticulture représentent des avancées importantes : maintien du système de régulation des plantations, autorisation de croisement des cépages *Vitis Vinifera*, étiquetage sur les calories et les ingrédients...

L'acte délégué de mise en œuvre de la réforme Vin sortira avant la réforme de la PAC. Le Syndicat, en soutien de la Cnaoc et d'Efow, avec la Fraoc en relais, s'assurera que ces années de lobbying au profit de la filière ne restent pas lettre morte. ●





DÉCLARATION DE REVENDICATION 2021

AOC CÔTES DU RHÔNE, CDR VILLAGES et CRUS DES CÔTES DU RHÔNE

LES APPELLATIONS	Surfaces (ha)	Récolte totale nette (hl)	dont			Rdt moyen/ha	Rdt autorisé Rouge	Rdt autorisé Rosé	Rdt autorisé Blanc
			rouge	rosé	blanc				
CÔTES DU RHÔNE	30 786	1 271 457	1 096 596	94 654	80 207	41	51+9*	51	51
CÔTES DU RHÔNE VILLAGES dont	8 391	287 385	274 732	1 663	10 990	34			
. Sans dénomination	2 468	87 235	85 184	68	1 984	35	44+6*	44	44
. Avec dénomination géographique	5 923	200 150	189 549	1 595	9 006	34	41+4*	41	41
CHUSCLAN	205	7 884	7 574	310		38	41+4*	41	
GADAGNE	109	3 328	3 328			31	41+4*		
LAUDUN	464	17 972	12 992		4 980	39	41+4*	41	41
MASSIF D'UCHAUX	198	7 103	7 103			36	41+4*		
NYONS	48	1 932	1 932			40	41+4*		
PLAN DE DIEU	1 087	34 274	34 274			32	41+4*		
PUYMÉRAS	47	1 805	1 805			39	41+4*		
ROAIX	118	4 075	3 893	32	151	35	41+4*	41	41
ROCHEGUDE	195	5 869	5 755	27	87	30	41+4*	41	41
ROUSSET LES VIGNES	20	783	749	21	13	39	41+4*	41	41
SABLET	347	9 446	8 153	206	1 087	27	41+4*	41	41
SÉGURET	442	14 657	13 053	794	809	33	41+4*	41	41
SIGNARGUES	443	16 982	16 982			38	41+4*		
ST ANDÉOL	42	1 592	1 592			38	41+4*		
ST GERVAIS	69	2 557	2 181		376	37	41+4*	41	41
ST MAURICE	146	5 384	5 018		366	37	41+4*	41	41
ST PANTALÉON LES VIGNES	23	855	855			37	41+4*	41	41
STE CÉCILE LES VIGNES	340	12 074	12 074			36	41+4*		
SUZE LA ROUSSE	239	7 065	7 065			30	41+4*		
VAISON LA ROMAINE	191	6 561	6 561			34	41+4*		
VALRÉAS	495	16 871	16 530		341	34	41+4*	41	41
VISAN	656	21 082	20 080	205	797	32	41+4*	41	41
Total CDR et CDR VILLAGES (tous)	39 177	1 558 842	1 371 329	96 316	91 197	40			
			88%	6,20%	5,80%				
CRUS DES CÔTES DU RHÔNE (total)	15 066	473 859	394 060	37 448	42 364	31			
BEAUMES DE VENISE	692	20 304	20 304			29	38+3*		
CAIRANNE	876	26 650	25 005		1 645	30	38+2*		42
CHÂTEAUNEUF DU PAPE**	3 137	85 822	79 107		6 715	27	35		35
GIGONDAS**	1 201	33 295	33 069	226		28	36	36	
LIRAC**	796	23 332	20 184	541	2 607	29	41+2*	41	41
RASTEAU**	961	31 747	31 747			33	38		
TAVEL**	896	35 522		35 522		40		46	
VACQUEYRAS**	1 447	32 560	30 212	362	1 999	23	28	36	36
VINSOBRES	522	17 223	17 223			33	38		
MUSCAT DE BEAUMES DE VENISE	305	4 746	40	731	3 976	16		< 25 >	
VDN RASTEAU**	5	108	32	66	10	22		< 30 >	
CHÂTEAU GRILLET	3	31			31	9			37
CONDRIEU	206	4 647			4 647	23			41
CORNAS	156	5 565	5 565			36	40		
CROZES HERMITAGE	1 898	81 441	73 174		8 267	43	45		45
CÔTE RÔTIE	327	9 544	9 544			29	35		
HERMITAGE	134	4 528	2 939		1 589	34	40		45
ST JOSEPH	1 391	53 261	45 916		7 345	38	42		45
ST PÉRAY	109	3 498			3 498	32			48
ST PÉRAY MOUSSEUX	1	35			35	29			56
TOTAL TOUTES CATÉGORIES	54 243	2 032 701	1 765 389	133 764	133 561	37			
			86,80 %	6,60 %	6,60 %				

* VCI : Volume complémentaire individuel

** Fournis par les ODG

*** Rendements VDN calculés Alcool compris

IG EAUX DE VIE DES CÔTES DU RHÔNE (hl volume d'alcool pur)

Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône	93,45
Eau-de-vie de vin des Côtes du Rhône	6,82
Total des Eaux de vie des Côtes du Rhône	100,27

Données arrêtées au 5/05/2022